

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de septembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Beaumont (Haute Savoie), sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire de Beaumont dûment convoqués le 18 septembre 2025.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : Nath. Laks, C. Arhuero, P. Meylan, S. Pérou, S. Baud, M. Bourguignon

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : J. Personnaz donné à R. Personnaz,

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, R. Cusin, S. Casabianca, G. Vilminet,

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie Laks

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	12
Votants	13
Dont pouvoirs	01

N° 2025-44

URBANISME – route de la Croisette/Impasse du Lavoir – Convention d'autorisation de voirie et d'entretien entre le Département et la Commune de Beaumont

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune souhaite procéder à l'aménagement de la Route de la Croisette et de l'impasse du Lavoir.

Ces aménagements ont fait l'objet d'un arrêté portant permission de voirie pour travaux et autorisation d'occupation du domaine public routier départemental précisant qu'une convention fixant les conditions d'entretien devra être signée entre le Département et le maître d'ouvrage de l'opération.

VU le Code de la voirie routière,

VU l'arrêté n°RRD-2025-01823 en date du 04/06/2025 portant permission de voirie pour travaux et autorisation d'occupation du domaine public routier départemental sur la RD145 du PR 9+0650 au PR 9+0745 sur le territoire de la commune de Beaumont, Canton du Saint-Julien-en-Genevois,

VU le courrier du Département en date du 20/08/2025 demandant l'approbation par délibération du Conseil Municipal de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien entre toutes les parties,

Considérant la nécessité d'établir une convention d'autorisation de voirie et d'entretien entre toutes les parties,

N° 2025-44



Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 074-217400316-20250925-2025_44-DE

S²LO

Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le contenu de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien.
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

